



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

CONJUGUONS NOS FORCES POUR LA REUNION

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE DE LA MISSION
INTERMINISTERIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES
CONDUITES ADDICTIVES 2023 – 2027





**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

SOMMAIRE

Glossaire	3
1. Introduction	5
1.1 Mot d'introduction de Madame Christine TORRES, sous-préfète, cheffe de projet MILDECA.....	5
1.2 Rappel du contexte national, régional et local	6
1.3 Rappel des principales données chiffrées.....	9
1.4 Méthode d'élaboration et suivi de la feuille de route territoriale	12
2. Axes stratégiques	14
3. Plan d'actions	15
4. Fiches actions	16
Résumé	32



Glossaire

AHI	Accueil Hébergement Insertion
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARS	Agence Régionale de Santé
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CDPD	Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance
CGSS	Caisse Générale de Sécurité Sociale
CLS	Contrat Local de Santé
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CPS	Compétences Psycho Sociales
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CROSS	Cellule du Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DEETS	Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DIPP	Dispositif d'Intervention Précoce pour la Prévention
DRAJES	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse
DRDDI	Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
DTPJJ	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
ENM	Ecole Nationale de la Magistrature



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

ESPER	Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument
ETSAF	Ensemble des Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Foétale
FALC	Facile à Lire et à Comprendre
FASOI	Fédération des Acteurs de la Solidarité Océan Indien
FDVA	Fonds pour le Développement de la Vie Associative
FIPD-R	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
FSE	Fonds Social Européen
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
IRTS	Institut Régional du Travail Social
JRP	Juridiction Résolutive de Problèmes
LEST	Label Entreprises Sans Tabac
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
OFAST	Office Anti-Stupéfiants
ORS	Observatoire Régional de la Santé
QPV	Quartier de la Politique de la Ville
SAOME	Santé Addictions Outre-Mer
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SCJE	Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

1. Introduction

1.1 Mot d'introduction de Madame Christine TORRES, sous-préfète, cheffe de projet MILDECA

« Chers partenaires,

Depuis de nombreuses années, l'île de La Réunion se caractérise comme un territoire d'exception sur le plan de la prévention et de la lutte contre les addictions. En effet, de nombreux enjeux et défis demeurent : une population jeune, en partie fortement précarisée, potentiellement plus vulnérables aux phénomènes addictifs, des tendances émergentes sur de nombreux produits (tabagisme, drogues de synthèse, cocaïne...), une structuration de certains réseaux de trafics y compris à l'international... Néanmoins, cette exception est aussi caractérisée par un tissu institutionnel et associatif extrêmement mobilisé sur cette problématique avec des acteurs engagés et de nombreux dispositifs innovants déployés sur différents champs (sanitaire, social, éducatif, réglementaire, judiciaire...).

Malgré la pandémie du Coronavirus, la précédente feuille de route régionale de la MILDECA 974 (2018-2022) s'est traduite par plusieurs avancées notables et a conduit à un renforcement sensible de la gouvernance et des partenariats locaux en matière de prévention des addictions. C'est dans cette dynamique, sous l'égide du Préfet et de la nouvelle stratégie nationale interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives, que j'ai souhaité poursuivre cette démarche partenariale afin de soutenir, voir amplifier, les initiatives locales menées en la matière.

C'est tout le sens de cette nouvelle feuille de route régionale MILDECA 974 pour la période 2023-2027 : renforcer le partenariat avec l'ARS dans le cadre du nouveau Plan régional de santé (PRS), valoriser les acteurs et les dispositifs existants, élargir et pérenniser les initiatives innovantes. Ce document doit nous permettre collectivement de maintenir notre mobilisation contre les conduites addictives et de fixer nos ambitions pour les années à venir au service de la santé et de la cohésion sociale pour les habitants de notre île.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour avoir contribué à l'élaboration de cette stratégie locale, et en particulier l'ARS avec qui nous menons un travail conjoint de grande qualité sur cette thématique et l'association SAOME qui a apporté son soutien technique dans la rédaction de ce document. Vous pouvez compter sur mon implication et mon soutien pour que les services de l'État restent pleinement mobilisés, et qu'ensemble, nous puissions améliorer le cadre de vie et le bien-être des réunionnais. »



1.2 Rappel du contexte national, régional et local

Contexte national

La mobilisation contre les conduites addictives, au-delà de son impact sur la santé et sur la sécurité des concitoyens, contribue à la réussite de nombreuses politiques publiques prioritaires du Gouvernement : investissement dans l'enfance, réussite éducative, lutte contre les violences, soutenabilité du système de santé et prévention, pouvoir d'achat, protection de l'environnement. L'intérêt à agir des ministères et administrations est ainsi manifeste, en premier lieu pour protéger les jeunes générations.

Aussi, le gouvernement a adopté le 9 mars 2023 la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période 2023–2027 (SIMCA).

Tous les acteurs publics ont un rôle à jouer dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives. Leur intervention doit s'inscrire dans un cadre stratégique commun, détaillé sous forme d'orientations partagées, pour assurer la cohérence et donc l'efficacité de l'action publique globale.

Orientations pour la déclinaison locale des objectifs de la SIMCA 2023-2027 :

1. Doter chacun de la liberté de choisir
2. Conforter le rôle clé de la sphère familiale
3. Assurer à chaque usager une prise en charge adaptée
4. Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque
5. Agir sur les prix
6. Réduire la disponibilité et l'accessibilité des produits stupéfiants
7. Vivre ensemble sans produits psychoactifs
8. Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs
9. Faire des fêtes et des grands événements des opportunités de mobilisation
10. Observer, éclairer et évaluer pour mieux agir

Contexte local

Projet Régional de Santé

L'ARS La Réunion a engagé en 2022 l'écriture du nouveau Projet Régional de Santé (PRS) pour La Réunion. Adopté fin octobre 2023, il couvrira la période 2023-2033 et définira, pour les 10 prochaines années, les orientations et actions prioritaires pour améliorer la santé des Réunionnais et lutter contre les inégalités de santé à La Réunion. Il est structuré autour de trois documents :



- ❖ Un Cadre d'Orientations Stratégique (COS) 2023-2033, qui détermine les priorités de santé stratégiques pour les 10 années à venir et les résultats attendus, en lien avec la stratégie nationale de santé.
- ❖ Un Schéma Régional de Santé (SRS) 2023-2028, qui décline pour 5 ans les orientations du COS en objectifs opérationnels. Il détermine aussi les implantations des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation.
- ❖ Un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) 2023-2028, qui a pour objectif de faciliter l'accès au système de santé dans sa globalité et d'améliorer les parcours de santé des personnes les plus démunies.

Feuille de route territoriale MILDECA

Une mise en œuvre efficace de la Stratégie interministérielle implique que les orientations nationales soient déclinées en actions plus fines, au plus près des citoyens, au cœur des territoires, avec la préoccupation de coller à la réalité des trajectoires de vie et aux priorités politiques locales portées par les collectivités. La préfecture de La Réunion est garante de la feuille de route territoriale MILDECA, déclinaison régionale du plan national de mobilisation contre les conduites addictives.

Bilan de feuille de route territoriale MILDECA 2018-2022

La précédente feuille de route territoriale MILDECA 2018-2022 visait à construire, en lien avec le chef de projet régional et les partenaires, une stratégie locale, à long terme, de lutte contre les addictions à La Réunion. Les actions ont été déployées dans un cadre extrêmement dynamique relevant un nombre de succès notables.

Succès notables

- ❖ 7 fiches actions pleinement investies, notamment sur l'axe 1 (Prévention en milieu scolaire et extra-scolaire) et l'axe 3 (déploiement de stratégies de prévention des addictions au sein des communes).
- ❖ Une gouvernance largement améliorée dans le cadre du partenariat engagé avec l'ARS permettant un pilotage renforcé.
- ❖ Renforcement des partenariats avec tous les acteurs locaux mobilisés, institutionnels comme associatifs.
- ❖ Succès de la première phase d'expérimentation relative aux "interdits protecteurs".

Feuille de route territoriale MILDECA 2023-2027

Ce nouveau plan départemental répond aux objectifs fixés par la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027, dont les enjeux sont non seulement la prévention et l'accompagnement socio-sanitaire des usagers mais aussi l'ordre et la tranquillité publics ainsi que la sécurité au quotidien pour tous.

Il s'agit d'une projection pluriannuelle des initiatives à mener sur le territoire sur la période 2023-2027, déclinée sous forme d'axes stratégiques et d'actions prenant également appui sur le Plan départemental de prévention de la délinquance en cours d'actualisation.

L'ouest dans l'océan Indien

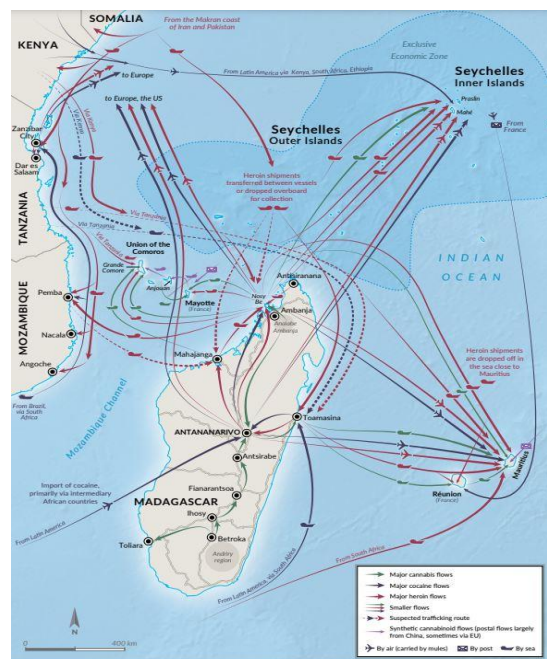
La situation mondiale est de plus en plus complexe :

- ❖ la production et le trafic sont stimulés par la mondialisation.
- ❖ les drogues, souvent de teneur ou de pureté élevée, sont plus nombreuses et plus accessibles.
- ❖ les modes de consommation sont plus diversifiés et les usagers ne savent pas toujours ce qu'ils consomment.¹

Les marchés illicites de drogue ont un impact significatif sur les îles de l'océan Indien occidental. L'île Maurice et les Seychelles connaissent parmi les taux de consommation d'héroïne les plus élevés au monde. Madagascar joue un rôle croissant dans le transit de l'héroïne, tout en étant un important exportateur de cannabis au sein de l'économie de la drogue inter-îles.

Face à la consommation croissante de drogues et à l'arrivée de nouvelles substances psychoactives, telles que les cannabinoïdes de synthèse, des représentants de 8 pays de l'océan Indien et de La Réunion se sont accordés, en avril 2023, lors d'une conférence à l'île Maurice, sur l'importance d'une coopération régionale et internationale renforcée. Les pays prévoient de mettre en commun leurs informations judiciaires, douanières, mais également médicales afin d'œuvrer dans ce sens³.

Evolution du trafic de drogue dans l'ouest de l'océan Indien²



¹ Rapport européen sur les drogues 2022 de l'OEDT

² L'évolution du trafic de drogue dans l'ouest de l'océan Indien. Global initiative 24 mai 2021

³ Lutte contre les drogues dans l'océan Indien: les représentants de neuf pays adoptent une approche intégrée. lexpress.mu – 02 mai 2023

En effet, « le renforcement des capacités policières, douanières et judiciaires des pays de production et de transit de drogues destinés au territoire français est aussi essentiel. A cet égard, la coopération avec ces pays doit être développée, en lien avec le réseau diplomatique français » (SIMCA 2023-2027).

1.3 Rappel des principales données chiffrées

Situation France entière

Les conduites addictives demeurent un problème majeur de société et de santé publique, en raison des dommages sanitaires et sociaux qu'elles induisent, et de leurs conséquences en termes d'insécurité, du fait du trafic et de la délinquance.

Les conduites addictives sont les premières causes de mortalité évitable en France : la consommation de tabac est responsable de 75 000 décès par an (dont 45 000 décès par cancer), l'alcool de 41 000 décès (dont 15 000 par cancer) et les autres drogues de 1 600 décès chaque année.

Malgré de vraies améliorations de tendance observées ces dernières années (notamment la diminution de la prévalence de fumeurs quotidiens passée de 28% en 2014 à 24% en 2019 ainsi que la diminution de la consommation de cannabis), les niveaux de consommations restent parmi les plus élevés recensés dans les pays occidentaux. A titre d'illustration, la France compte toujours 10 millions de fumeurs quotidiens, 5 millions de consommateurs quotidiens d'alcool et plus de 900 000 usagers quotidiens de cannabis.

Par ailleurs, il faut insister sur le gradient social des addictions. Très souvent, ce sont les catégories les plus défavorisées qui sont le plus confrontées à la problématique des addictions. Les explications sont multiples : impact de l'environnement familial dans la construction de l'enfant, situations de stress et d'anxiété liées à la situation de précarité, accès aux soins plus compliqué... En matière de tabagisme quotidien, il y a ainsi une différence de près de 15 points entre les taux de prévalence des plus hauts et des plus bas revenus (18% contre 33%).

L'impact de la crise sanitaire sur les addictions

La crise sanitaire a manifestement eu un impact sur les comportements et les consommations, avec certains effets qui tendent à se maintenir dans le temps.

Une enquête menée par l'institut BVA pour l'Association Addictions France auprès de 2000 personnes représentatives de la population française du 15 au 24 février 2021 a montré une augmentation des consommations et comportements addictifs :

- ❖ 21% des personnes interrogées ont augmenté leur consommation d'alcool.

- ❖ 30% ont augmenté leur consommation de cannabis, d'antidépresseurs ou d'anxiolytiques.
- ❖ 35% ont augmenté leur consommation de tabac.
- ❖ 60% ont augmenté leur temps d'écran.

Par ailleurs, l'étude révèle de fortes disparités entre les catégories de populations : les personnes dans une situation financière très difficile, les personnes ayant connu un arrêt de leur activité professionnelle durant l'année écoulée et les étudiants s'avèrent être des populations plus touchées que les autres.

Une tendance qui semble confirmée par le dernier baromètre de Santé Publique France publié à l'occasion de la journée mondiale contre le tabac du 31 mai 2022. Après une baisse du tabagisme quotidien entre 2014 et 2019, la prévalence de fumeurs quotidiens s'est stabilisée autour de 25% en 2020 mais est repartie à la hausse pour les personnes dont les revenus sont les moins élevés (de 30% à 33%), renforçant encore les inégalités sociales de santé.

Situation à La Réunion⁴

Tabac et alcool

Le tabac reste la première cause de mortalité évitable à La Réunion, avec plus de 550 décès attribués au tabagisme chaque année (52% de ces décès liés à des cancers, 24% à des pathologies cardiovasculaires, 17% à des affections respiratoires).

La Réunion fait également partie des régions françaises les plus exposées aux conséquences sanitaires, sociales et judiciaires liées à la consommation excessive d'alcool.

Selon le dernier tableau de bord régional réalisé par Santé Publique France sur la consommation d'alcool et ses conséquences sanitaires, avec 220 décès par an, le taux de mortalité régional est en baisse mais reste très supérieur à celui constaté en France hexagonale (taux de mortalité de 68.3 pour 100 000 habitants, contre 49.2 en métropole, soit 38% de plus).

La Réunion serait également particulièrement concernée par la problématique des troubles neuro développementaux liés à une alcoolisation fœtale. Cela concernerait plus de 2 naissances sur 100, soit bien au-dessus des chiffres évoqués au niveau national.

La Réunion est enfin un département marqué par les violences intrafamiliales (indice global près de 2 fois supérieur à la moyenne métropolitaine⁵), et l'on retrouverait un contexte d'alcoolisation dans la majorité des cas.

⁴ Tableau de bord des addictions publié par l'ORS Réunion, mai 2022

⁵ Enquête ENVEFF Réunion, INED, 2003 et Exploitation de l'enquête Virage de 2018, ORS, novembre 2020

Autres drogues dont cannabis

S'agissant des drogues illicites, le cannabis est le produit le plus expérimenté et le plus consommé. A noter que la production locale - le « zamal », a tendance à être supplantée par des produits importés bien plus dosés en THC.

La consommation des autres drogues illicites semble être moins répandue qu'en métropole mais on constate depuis 2000 une augmentation et une diversification des saisies (cocaïne, LSD, champignons, ecstasy, amphétamines), témoignant de leur disponibilité, ainsi que l'émergence de nouveaux produits de synthèse et en particulier la « chimique » avec de nombreuses alertes et des passages aux urgences. Le récent rapport TREND (Tendances Récentes Et Nouvelles Drogues) de l'OFDT de 2022 confirment ces évolutions avec une augmentation des consommateurs d'ecstasy et de MDMA.

Enfin, il ne faut pas oublier l'usage détourné de médicaments (antalgiques, psychotropes ...) avec une préoccupation spécifique à La Réunion s'agissant de l'Artane, de Rohypnol et du Rivotril.

Focus sur les conduites addictives des plus jeunes

Les lycéens semblent se détourner de la cigarette (usage quotidien passé de 19% des jeunes à 9% entre 2015 et 2021). Il y a néanmoins encore du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif d'une génération non fumeurs. Par ailleurs, on constate une augmentation de l'usage régulier de la chicha (usage dans le mois passé de 7% à 13%), dont la toxicité est très supérieure à la cigarette.

Enfin, on peut noter l'émergence de nouvelles tendances comme les cigarettes électroniques (usage dans le mois passé de 6% à 14%) et en particulier les cigarettes électroniques jetables au goût fruité (« Puffs») qui constituent une potentielle source d'addictions pour les jeunes, même si la nocivité de ces produits est largement inférieure aux produits basés sur la combustion de tabac.

La consommation d'alcool a tendance à diminuer (usage régulier passé de 7% à 4% entre 2015 et 2021) même si cela ne se vérifie pas en matière d'ivresses répétées (toujours 2 à 3% de lycéens ayant des ivresses régulières chaque mois), de même que l'usage régulier du cannabis (8% d'usages réguliers en 2015, 5% en 2021).

Tous ces indicateurs semblent démontrer une certaine efficacité des politiques conduites ces dernières années. Pour autant, il convient de persévérer et de maintenir des actions proactives en direction des jeunes. Il reste un peu moins de 10% de jeunes fumeurs réguliers et la consommation d'alcool chez les lycéens et les étudiants restent une cause majeure de passage aux urgences et l'une des principales causes d'accidents de la route (première cause de mortalité chez les jeunes). Enfin, la consommation de cannabis favorise l'apparition de troubles de la santé mentale et représente un risque de désocialisation important parmi cette population.

Par ailleurs, si la consommation de produits psychoactifs parmi les jeunes semble en diminution, de nombreux acteurs alertent sur l'augmentation du mésusage des écrans, avec un possible risque de cyberaddiction.

Il y a encore peu d'études sur le sujet. Bien souvent, il est question du temps passé devant un écran mais ce critère est assez peu prédictif d'un comportement à risque ou problématique. Certains auteurs proposent plusieurs facteurs déterminants:

- ❖ Besoin d'utilisation de plus en plus prolongée afin d'être satisfait.
- ❖ Sous-estimation du temps passé et impossibilité de s'autoréguler.
- ❖ Agitation ou irritabilité lors des tentatives de réduction ou d'arrêt.
- ❖ Mise en danger de la vie sociale.

Une étude de l'ORS réalisée auprès d'étudiants de La Réunion estimait que 13% des étudiants avaient un usage à risque ou problématique d'internet et 8% un usage problématique des jeux vidéo.

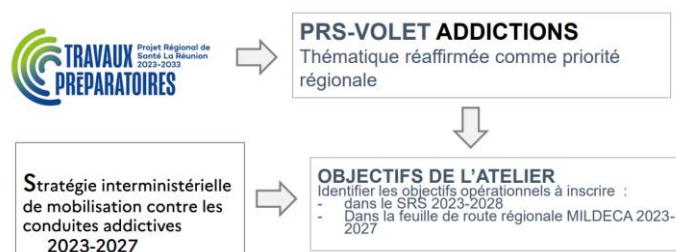
Enfin, dans un contexte d'évènements sportifs mondiaux, il convient de rester en veille et mobilisé sur ce champ des addictions aux écrans et aux jeux d'argent en ligne pour favoriser la prévention, notamment auprès des plus jeunes et des publics précaires. A La Réunion, les joueurs réunionnais sont globalement plus dépensiers (sauf pour les jeux en ligne) : les dépenses nettes des joueurs réunionnais sont supérieures de 40% aux dépenses nettes au niveau national. Les dépenses pour les paris hippiques en point de vente et celles dans les casinos sont 2 fois plus élevées à La Réunion qu'au niveau national ; à l'inverse des dépenses sur internet (paris sportifs, loterie, poker) sont 2 fois moins élevées.

1.4 Méthode d'élaboration et suivi de la feuille de route territoriale

Moyens disponibles

La Préfecture de La Réunion a sollicité l'appui du Centre de Ressources et d'Expertise sur les usages et addictions (SAOME) pour l'élaboration de la feuille de route territoriale 2023-2027. Cette feuille de route a pris en compte les leviers et freins de la précédente feuille de route territoriale MILDECA 2018-2022 et a tenu compte des orientations décrites dans la SIMCA 2023-2027 et son instruction destinée aux chefs de projets MILDECA.

En sus de ces éléments, il a été tenu compte des groupes de travail réunis dans le cadre des ateliers de co-construction du PRS, et notamment du groupe de travail « Addictions » dans le cadre de la coordination PRS/FRT MILDECA.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

Suivi de la feuille de route

Ce plan a vocation à être suivi, réactualisé et évalué dans le cadre du comité de co-pilotage Préfecture/ARS. Chaque année, un rapport d'activité annuel de l'action territoriale sera transmis à la MILDECA nationale par le chef de projet MILDECA. Il décrira non seulement les éléments budgétaires relatifs à l'allocation des crédits MILDECA mais aussi une restitution des actions mises en œuvre au titre de chacune des orientations stratégiques, conformément à la programmation des actions retenues dans le cadre de la feuille de route.

2. Axes stratégiques

Le plan d'action territorial 2023-2027 de La Réunion repose sur 3 piliers stratégiques :

GOVERNANCE, PREVENTION, REGLEMENTATION

Axe stratégique 1 : Promouvoir une politique coordonnée de prévention et de lutte contre les addictions

Axe stratégique 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité

Axe stratégique 3 : Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire

3. Plan d'actions

Le plan d'action indique les actions qui seront mises en œuvre au niveau départemental, pour répondre aux objectifs des axes stratégiques prioritaires ; elles sont au nombre de 9.

- **Axe stratégique 1: Promouvoir une politique coordonnée de prévention et de lutte contre les addictions**
 - GOUVERNANCE**
 - ❖ Fiche action n°1 : Poursuivre et renforcer la gouvernance conjointe de la politique de prévention et de lutte contre les addictions
 - ❖ Fiche action n°2 : Mutualiser et optimiser la mobilisation des fonds publics pour le financement des actions de prévention des addictions
 - ❖ Fiche action n°3 : Soutenir les actions territorialisées de lutte contre les addictions au niveau des collectivités, notamment communales
 - **Axe stratégique 2: Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité**
 - PREVENTION**
 - ❖ Fiche action n°4 : Renforcer le déploiement des programmes probants ou prometteurs de développement des compétences psychosociales (CPS) et les actions de montée en compétences
 - ❖ Fiche action n°5 : Poursuivre les actions de prévention, de communication, de sensibilisation et d'accompagnement en lien avec les addictions en milieu scolaire et extrascolaire
 - ❖ Fiche action n°6 : Mener des actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement en direction des publics spécifiques et/ou vulnérables
 - **Axe stratégique 3: Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire**
 - REGLEMENTATION**
 - ❖ Fiche action n°7 : Maintenir et renforcer les actions de lutte contre les stupéfiants notamment par la mobilisation des forces de l'ordre et des douanes et les actions portées par les services de la Justice
 - ❖ Fiche action n°8 : Pérenniser les actions visant à améliorer l'application des "interdits protecteurs" en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac
 - ❖ Fiche action n°9 : Travailler sur l'accessibilité en matière de réglementation du tabac et de fiscalité alcool



4. Fiches actions

Axe 1 : Promouvoir une politique coordonnée de prévention et de lutte contre les addictions

Fiche action n°1 : Poursuivre et renforcer la gouvernance conjointe de la politique de prévention et de lutte contre les addictions

Objectifs opérationnels

- Animer un comité de co-pilotage Préfecture / ARS en faveur de la mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre les addictions dont les objectifs sont :
 - Echanger sur les difficultés éventuelles ou nouvelles initiatives à déployer sur le territoire
 - Sélectionner des actions financées dans le cadre des appels à projets
 - Dresser un bilan de l'activité des services en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Pour cela, les institutions prendront appui sur des comités techniques dont les objectifs sont décrits ci-dessous :

- Cotech « Filière de soins » (Pilotage ARS) :
 - Améliorer la lisibilité ainsi que la continuité des soins et des parcours, en ayant des focus par cible et par type d'addictions
- Cotech « Observatoire des conduites addictives » (groupe de travail « Alcool », « Indicateurs », « Enclass ») (Pilotage ORS) :
 - Avoir un tableau de bord partagé sur les nouvelles tendances
 - Définir les besoins d'études complémentaires sur des tendances déjà connues afin d'adapter les politiques publiques
- Cotech « Communication » (Pilotage Préfecture / ARS) :
 - Définir les thématiques prioritaires et les publics cibles
 - Recenser les canaux de diffusion disponibles
 - Définir un calendrier prévisionnel des actions de communication
- Cotech « MILDECA » (Pilotage Préfecture) :
 - Echanger sur les dispositifs et les actions relatives aux thématiques réglementaires et judiciaires (Interdit protecteurs, lutte contre les stupéfiants, fiscalité « alcool »)



	<p>➤ Volet « Délinquance » (Pilotage Cabinet du Préfet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter la mise en œuvre du plan départemental de prévention de la délinquance • Sélectionner les actions financées dans le cadre du FIPD-R <p>Les acteurs du territoire participeront aux comités techniques selon leurs domaines de compétences respectifs; ils pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à des remontées de terrain • Apporter un regard, une expertise • Se positionner en faveur des futurs appels à projets • Mobiliser leurs réseaux
Pilote(s)	➤ Préfecture (MILDECA), ARS
Acteurs concernés / à associer	➤ Acteurs du comité de pilotage : Région, Département, associations des Maires, DRAJES, DEAL, Cabinet du Préfet, Justice (Procureurs), Forces de sécurité (DDSP, COMGENDRE, DRDDI (douanes)), CGSS, Rectorat, DEETS, ORS, CAF, Fédération hospitalière, SAOME, associations de l'addictologie
Indicateurs de résultats	<p>➤ Nombre de COPIL/COTECH</p> <p>➤ Nombre de personnes et représentativité des champs d'intervention aux COPIL/COTECH</p>

Axe 1 : Promouvoir une politique coordonnée de prévention et de lutte contre les addictions	
Fiche action n°2 : Mutualiser et optimiser la mobilisation des fonds publics pour le financement des actions de prévention des addictions	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partager les financements dédiés à la lutte contre les addictions par le biais d'un appel à projet annuel « Addictions » avec la participation de différentes institutions du territoire de La Réunion ➤ Mener une logique d'appels à projets conjoints et/ou coordonnés en travaillant avec l'ensemble des financeurs potentiels de La Réunion en vue de financements complémentaires ➤ Animer des réunions d'information au bénéfice des acteurs susceptibles de répondre à l'appel à projets, et favoriser des réponses concertées, territorialisées et tenant compte de l'existant et de l'antériorité <p>L'appel à projet « Addictions », prendra appui sur les actions prioritaires de la feuille de route MILDECA 2023-2027, du PRS La Réunion 2023-2033 et des circulaires et directives annuelles</p>
Pilote(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfecture (MILDECA), ARS, Région, Département, CGSS
Acteurs concernés / à associer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D'autres services compétents sont associés à l'instruction des dossiers pour des avis d'opportunité (exemple : Rectorat)
Financement(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfecture (MILDECA), ARS, Région, Département, CGSS ➤ Autres financeurs potentiels : Cabinet (FIPD), DEAL (Sécurité routière), SGAR (CCT), FSE, DRDFE, CAF
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dotation globale mobilisée ➤ Nombre d'institutions ayant mutualisé et/ou articulé leurs financements ➤ Nombre de projets étudiés versus financés ➤ Nombre de conventions pluriannuelles signées ➤ Nombre de projets par territoire et par axe ➤ Nombre de bilans reçus ➤ Respect du calendrier (objectif : lancement de l'AAP au 1er trimestre / instructions des dossiers en mars-avril / répartition des projets, programmation et notification aux porteurs au 2ème trimestre)



Axe 1 : Promouvoir une politique coordonnée de prévention et de lutte contre les addictions

Fiche action n°3 : Soutenir les actions territorialisées de lutte contre les addictions au niveau des collectivités, notamment communales

**Objectifs
opérationnels**

A partir des portraits communaux élaborés par l'ORS de La Réunion dans le cadre du projet d'observation territoriale (OBSTER) :

D'un point de vue institutionnel :

- Poursuivre l'accompagnement des communes dans leur déploiement de stratégies de prévention des addictions (de la réponse à l'appel à projets « Addictions », à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions)
- Encourager la transférabilité d'initiatives innovantes portées par des communes en direction d'autres territoires (exemple : projet « Impakt »)
- Mettre en œuvre des stratégies de prévention des addictions au sein des communes de La Réunion en s'appuyant sur l'outil local "Clés pour agir", complémentaire au guide de la MILDECA "Le Maire face aux conduites addictives" selon les 4 axes suivants :
 - Axe 1 : Le Maire employeur
 - Axe 2 : Faire appliquer la loi et les interdits protecteurs
 - Axe 3 : Intervenir dès le plus jeune âge
 - Axe 4 : Vie festive et vie nocturne dans la commune

D'un point de vue des communes :

- Contribuer à la montée en compétences des élus et des personnels communaux idoines par le biais :
 - de sensibilisations aux concepts de santé publique, de conditions d'efficacité en prévention des addictions et aux premiers repères en addictologie
 - d'échanges de pratiques entre communes et entre les différentes parties prenantes d'un même territoire (CPTS, MSP, ...), ou de séminaires et ateliers thématiques
- Renforcer la mobilisation des instances communales transversales (CLS, CLSPD, comités de pilotage des contrats de villes) en faveur des actions de prévention et de lutte contre les addictions afin de décloisonner les différents services d'une commune



Pilote(s)	➤ Préfecture, ARS, Communes
Acteurs concernés / à associer	➤ Elus, autres acteurs communaux (CCAS, services civiques, adultes relais), services sociaux, ARACT, médecine du travail (Intermetra), SAOME, IREPS, Addictions France, Réseau Oté!, La Prev, CPTS, MSP, CNFPT et autres services de formation,...
Financement(s)	➤ Préfecture (FIPD-R), ARS, Région, Département, communes, CGSS
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de communes dotées de CLS, CLSPD, Contrats de ville ➤ Nombre de communes impliquées dans une stratégie de prévention des addictions ➤ Nombre de communes répondant / retenues à l'appel à projet « Addictions » ➤ Nombre et type d'actions menées par les communes (formations, actions de prévention, échanges de pratique, ...)

Axe 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité

Fiche action n°4: Renforcer le déploiement des programmes probants ou prometteurs de développement des compétences psychosociales (CPS) et les actions de montée en compétences

**Objectifs
 opérationnels**

En référence à l'instruction interministérielle (aout 2022) sur les CPS au bénéfice de la « Génération 2037 » (30% des jeunes de 13 à 18 ans bénéficient d'interventions pluriannuelles sur les CPS) :

En matière de gouvernance :

- Déployer localement la stratégie déclinant l'instruction interministérielle sur les CPS, pour définir l'instance de gouvernance dédiée et les financements mobilisables

En matière de montée en compétences sur les CPS :

- Former les professionnels intervenant auprès des jeunes aux compétences psychosociales et à la prise en compte des déterminants de santé
- Favoriser l'échange de pratiques entre les acteurs déployant des interventions basées sur les CPS (rencontres, séminaires, ...)

En matière de montée en compétences sur les addictions :

- Développer les connaissances et compétences des acteurs (y compris les bénévoles) par le biais :
 - de formations / sensibilisations (fondamentaux en addictologie, RPIB,...)
 - d'analyse des pratiques professionnelles
 - d'information sur les lieux ressources tels que les CJC et autres dispositifs jeunes (Kozé jeunes, Maison des adolescents...)
 - de sources d'informations comme l'addictothèque ou autres sites de référence
 - d'évènements professionnels (colloques, rencontres interprofessionnelles)
 - de la participation des acteurs à un système d'addicto'sentinelles (information sur les usages, rétro-information aux acteurs sur les conduites à tenir en fonction des nouveaux produits/usages)



	<p><u>En matière d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer des programmes probants / prometteurs issus du référentiel de Santé publique France « Pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes » ➤ Transférer/adapter des programmes expérimentés à La Réunion, à des besoins spécifiques du territoire (langage, autres milieux de vie de l'enfant et du jeune, ...) et les évaluer ➤ Développer et évaluer des initiatives locales basées sur les critères d'efficacité en prévention* ➤ Cartographier les publics et territoires d'interventions bénéficiant de programmes CPS afin d'assurer une couverture équilibrée des actions sur l'ensemble du territoire <p><i>*Critères d'efficacité des programmes en prévention :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ réalisés selon une certaine intensité (entre 6 et 14 séances d'1 à 2 heures), régularité (rythme hebdomadaire) et durée (plusieurs mois) ○ basés sur les CPS ○ structurés avec des méthodes pédagogiques, interactives et expérientielles ○ les intervenants sont formés
Pilote(s)	➤ Préfecture (MILDECA), ARS, Rectorat, DRAJES
Acteurs concernés / à associer	➤ IREPS, SAOME, Région, Département, communes, REAPP, Addictions France, Réseau Oté!, La Prev, délégation de Santé publique France La Réunion, développeurs nationaux de programmes (Fédération Addiction, ...), ...
Financement(s)	➤ Préfecture, ARS, Région, Département, CGSS, communes, CAF
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dotation globale mobilisée pour les projets CPS ➤ Nombre de programmes probants / prometteurs déployés sur le territoire ➤ Nombre d'initiatives locales déployées sur le territoire ➤ Nombre de programmes adaptés sur le territoire ➤ Nombre de bénéficiaires d'interventions CPS par public et par territoire ➤ Nombre et type de professionnels formés aux CPS et type de formation



Axe 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité

Fiche action n°5 : Poursuivre les actions de prévention, de communication, de sensibilisation et d'accompagnement en lien avec les addictions en milieu scolaire et extrascolaire

**Objectifs
opérationnels**

En matière de communication :

En s'appuyant sur le cotech « communication » et sur différents canaux : presse écrite, télévision, radio, podcast, panneaux publicitaires, bus, grille des écoles, réseaux sociaux et site internet, bulletins des collectivités, lettres aux familles :

- Relayer les campagnes nationales et organiser des opérations de communications locales selon les recommandations :
 - Segmenter et cibler
 - Créer une communication adaptée
 - Privilégier une communication non jugeante
 - Ne pas se fixer des objectifs trop drastiques
 - Co-crée la communication avec le public cible
 - Sensibiliser les acteurs relais de proximité qui pourront reprendre le message et orienter vers une prise en charge
 - Proposer des outils et ressources pour aider au changement de comportement (QR codes,...)
 - Assurer une diffusion multicanale du message et sa répétition dans le temps
- Communiquer à l'échelle infrarégionale, en proximité (quartiers, CPTS, communes, intercommunalités, entreprises, familles, ...)

En matière d'actions :

- Animer des actions d'éducation et d'information dans les établissements scolaires (dans le cadre de la démarche « école promotrice de santé »), les structures sportives et les associations : manifestations sportives (exemple : « Parcours addictions ») , stands, ateliers de sensibilisation des forces de l'ordre, démarche de sensibilisation par les pairs
- Mettre en place des interventions basées sur la réduction des risques et des dommages, notamment en milieu festif (dispositif « effet en fête », promotion de boissons non-alcoolisées, ...)



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouvrir des espaces d'accueil spécifiques dans la proximité des lieux de vie des jeunes dans une démarche d'intervention précoce ➤ Créer des outils pédagogiques dédiés à la prévention des addictions : affiches, slam, courts-métrages, forum interactif, jeux (escape game); en tenant compte des guides pratiques de la MILDECA et de Santé publique France, et l'utilisation de la méthode « FALC » ➤ Mettre en place des actions de sensibilisation en milieu professionnel (dispositif « ESPER », Label « LEST ») <p><u>En matière de ressources pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à disposition des effecteurs de prévention des outils et supports d'information par le biais des centres de ressources (SAOME, IREPS, ...)
Pilote(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfecture, ARS, Rectorat
Acteurs concernés / à associer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DRAJES, Région, Département, Communes, Forces de l'ordre, secteurs associatifs (Addictions France, Réseau Oté!, La Prev), ARACT, Intermétra, Université et organismes de formation, CGSS, IREPS, SAOME
Financement(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfecture (MILDECA, FDVA, FIPD), ARS, Région, Département, CGSS, CAF, communes
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et type d'actions par public et par territoire ➤ Nombre et type de professionnels formés / sensibilisés ➤ Nombre de personnes bénéficiaires d'actions de prévention ➤ Nombre de communications grand public ➤ Evaluation des campagnes: notoriété spontanée de la campagne / compréhension du message

Axe 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité

Fiche action n°6 : Mener des actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement en direction des publics spécifiques et/ou vulnérables

**Objectifs
 opérationnels**

En matière de public cible : les femmes

- Poursuivre la formation des acteurs sanitaires et psychosociaux au repérage et à l'accompagnement des femmes enceintes (usages et addictions) et des enfants porteurs de TSAF
- Former les professionnels aux spécificités du public féminin pour mieux les repérer et les orienter vers les structures spécialisées
- Créer des lieux / temps d'accueil dédiés et mettre en place des actions spécifiques en prenant appui sur le guide REPERE « Femmes et addictions » de la Fédération Addiction

En matière de public cible : les personnes sous tutelle ou sous curatelle

- Former les professionnels aux spécificités de ce public, en lien avec le schéma départemental des tutelles (DEETS)

En matière de public cible : les mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- Former les professionnels aux spécificités de ce public confronté à des consommations et des troubles associés, notamment dans le cadre des informations préoccupantes (IP)

En matière de public cible : les milieux précaires

- Acculturer les acteurs de proximité par des sensibilisations au langage commun, à la question de la posture, aux fondamentaux en addictologie, notamment dans les quartiers de la politique de la ville (adultes relais), les structures d'hébergement (AHI et DIPP), les étudiants en filières sociales (IRTS), les filières d'insertion professionnelle ...
- Favoriser des actions d'insertion professionnelle pour les publics en situation d'exclusion (exemple : TAPAJ)

En matière de public cible : personnes sous-main de justice

- Mettre en œuvre des actions d'interventions précoces auprès des jeunes de la PJJ et les orienter vers des dispositifs dédiés (CJC, Maison des adolescents, Kozé jeunes, ...)



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer une démarche complète dans un continuum allant de la prévention aux soins/accompagnement en passant par une réduction des risques et des dommages, adaptée aux spécificités et aux contraintes du milieu carcéral <p><u>En matière d'actions transversales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Articuler des actions de prévention des addictions avec les univers culturels, sportifs et artistiques (estime de soi), dans une logique de participation des habitants issus des QPV ➤ Renforcer les dispositifs d'aller-vers et de réduction des risques et des dommages, (bus mobiles, « effet en fête », ...)
Pilote(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfecture, ARS
Acteurs concernés / à associer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DRDFE, Centre de Ressources ETCAF, SAF OI, SAF France, acteurs de la précarité (FASOI, AHI, DIPP), IRTS, DTPJJ, SPIP, Addictions France, Réseau Oté !, La Prev, acteurs de la ville, opérateurs de formations continues
Financement(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfecture (Stratégie Pauvreté, MILDECA, DRDFE, FIPD), ARS, Région, Département, CGSS
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et type d'actions par public et par territoire ➤ Nombre et type de professionnels formés / sensibilisés (professionnels agissant sur des publics cibles) ➤ Nombre de personnes bénéficiaires d'actions de prévention



Axe 3 : Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire	
Fiche action n°7 : Maintenir et renforcer les actions de lutte contre les stupéfiants notamment par la mobilisation des forces de l'ordre et des douanes et les actions portées par les services de la Justice	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser et diffuser la connaissance en matière de produits circulant sur le territoire et hors territoire (Trend/Sintes) ➤ Maintenir les politiques de contrôle de lutte contre les stupéfiants (OFAST) (trafic, sécurité routière, ...) ➤ Poursuivre la (web) surveillance et les saisies notamment portuaires, aéroportuaires et via le vecteur postal (actions des services de la douane) ➤ Mettre en place un incinérateur de produits stupéfiants saisis ➤ Poursuivre le suivi renforcé des auteurs de violences commises sous substances porté par les juridictions « nord » et « sud » en partenariat avec le SCJE ➤ Soutenir la construction d'une juridiction résolutive de problème sur le territoire dans le cadre de l'appel à projet de l'ENM du 19 juin 2022 ➤ Mener des actions de coopérations avec les acteurs de la surveillance et de la lutte dans la zone OI
Pilote(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Procureurs et Préfecture
Acteurs concernés / à associer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Procureurs, Forces de l'ordre (A-OFAST, CROSS 974, Police et gendarmerie), Services des douanes, CHU (laboratoire d'analyse), ENM (Juridictions nord et sud), SAOME
Financement(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfecture, Ministère de la Justice
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et type de saisies ➤ Nombre de dépistages et infractions ➤ Nombre d'auteurs volontaires au suivi renforcé et taux de récidive



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre d'analyses de produits➤ Mise à jour annuelle du rapport TREND / SINTES➤ Nombre de professionnels et de structures formés par l'ENM➤ Indicateurs spécifiques à la création du dispositif de JRP
--	--



Axe 3 : Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire

Fiche action n°8 : Pérenniser les actions visant à améliorer l'application des "interdits protecteurs" en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac

Objectifs opérationnels

En matière de montée en compétences :

- Sensibiliser sur la loi Evin :
 - les professionnels (les commerçants, les responsables marketing, la Fédération des professionnels...) (rappels sur leurs obligations en matière de respect des interdits protecteurs et des dispositions relatives à la publicité) par le biais de réunions, sensibilisations, ateliers et formations
 - les alcooliers, producteurs, importateurs, distributeurs annonceurs et afficheurs
 - les élus (l'association des Maires, ...), les délégués à la santé/sécurité et les agents communaux compétents (Police municipale, CLSPD, services réglementation)
 - le grand public, par des actions de communication sur le rôle des interdits protecteurs (campagne d'information, spot de prévention)

En matière de connaissance du territoire :

- Développer les cartographies communales recensant les débits de boissons
- Elaborer la cartographie départementale des périmètres de protection (200m) concernant l'interdiction de la publicité « alcool »

En matière de contrôles :

En prenant appui sur des données de ciblage (signalements à proximité des établissements scolaires) :

- Mettre en place des mesures de contrôles d'établissements sur le non-respect de la réglementation, sous l'égide du CODAF (horaires d'ouverture, vente au détail, mineurs, affichage)
- Assurer le contrôle des espaces publicitaires et des zones de protection et super protection (périmètre autour des structures de la jeunesse, contenus des publicités en partenariat étroit avec la DEETS)



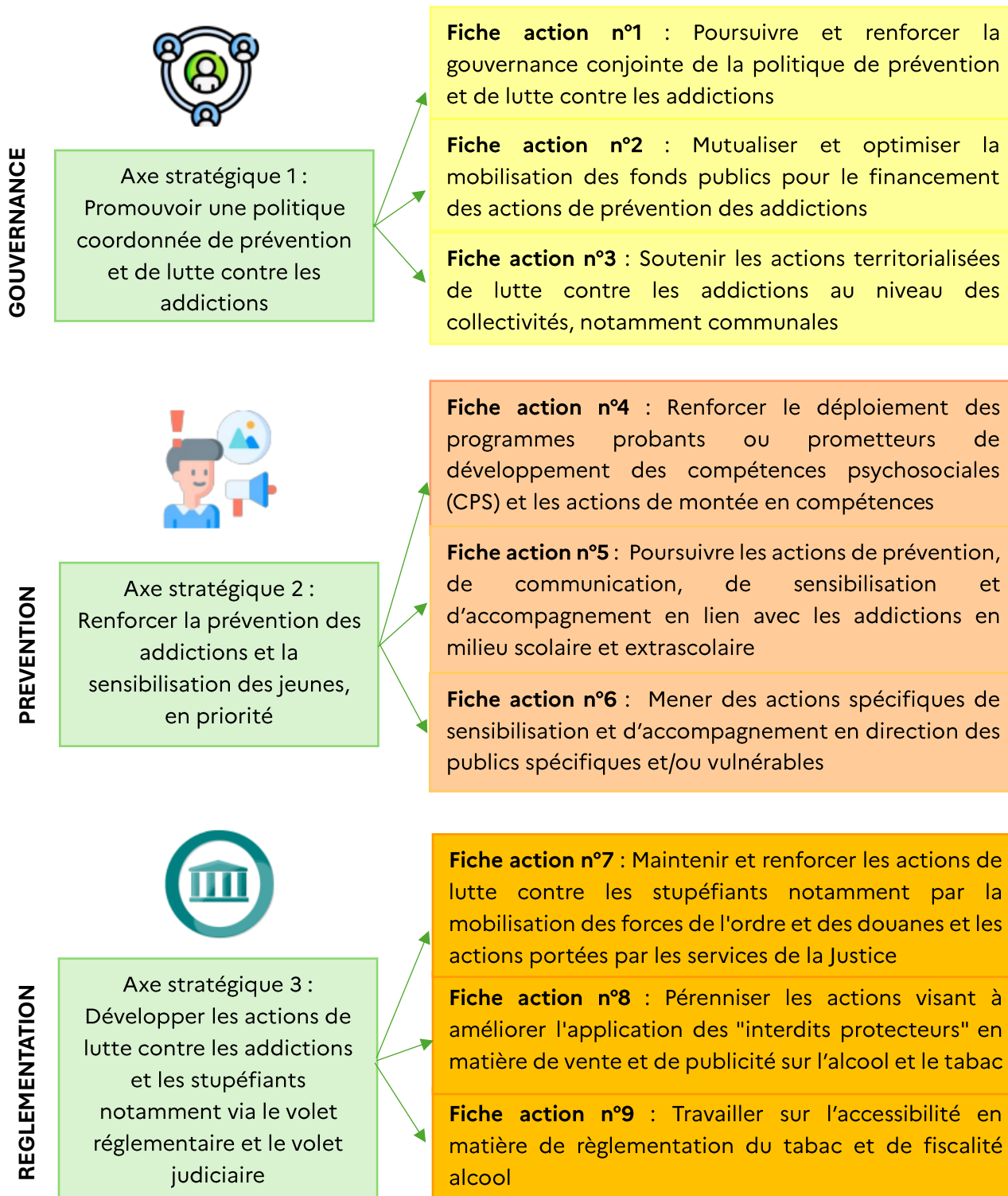
	➤ Poursuivre les actions de sécurité routière (contrôle alcoolémie)
Pilote(s)	➤ Préfecture
Acteurs concernés / à associer	➤ ARS, Procureurs, Forces de l'ordre, CODAF, DEETS, professionnels (alcooliers, ...), communes, acteurs de l'addictologie, médias
Financement(s)	➤ Préfecture
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de communes impliquées➤ Nombre et type d'actions mises en place (dont nombre de cartographies créées)➤ Nombre et type de participants aux formations / sensibilisations et type de formation➤ Nombre de campagnes de communication➤ Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'un contrôle et/ou d'une sanction



Axe 3 : Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire	
Fiche action n°9 : Travailler sur l'accessibilité en matière de réglementation du tabac et de fiscalité alcool	
Objectifs opérationnels	<p>Afin d'offrir un environnement plus protecteur en faveur de la population, il convient de travailler sur l'accessibilité et le prix des produits en matière de vente d'alcool et de tabac. Dans ce domaine, la législation et la réglementation applicable est complexe et aussi spécifique à La Réunion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place un groupe de travail sur la fiscalité alcool visant à : <ul style="list-style-type: none"> • présenter l'organisation de la fiscalité relative à l'alcool • faire des propositions opérationnelles d'évolution réglementaire et législative • sensibiliser les parlementaires et les élus locaux sur la thématique ➤ Mettre en place un groupe de travail sur l'évolution de la réglementation relative à la vente du tabac (code général des impôts, annexe III, article 244 relatif à la charte des débitants de tabac) visant à : <ul style="list-style-type: none"> • tendre vers la convergence vers le droit commun en matière de vente de tabac
Pilote(s)	➤ Préfecture
Acteurs concernés / à associer	➤ ARS, Douanes, DRFIP, Parlementaires, Région, Département
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de réunions ➤ Nombre et type de participants ➤ Nombre et type de propositions

Résumé

**CONJUGUONS NOS FORCES POUR LA REUNION
FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE DE LA MILDECA 2023-2027**



Evaluation annuelle de la feuille de route territoriale MILDECA 2023-2027



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

Contact :

PREF974 MILDECA REUNION

mildeca-reunion@reunion.gouv.fr

